

AVEC L'APPROBATION DE L'AUTORITÉ DIOCESAINE  
ET DES SUPÉRIEURS DE L'ORDRE

**Protestation :** Les Rédacteurs de la *Revue du Tiers-Ordre et de la Terre-Sainte* déclarent vouloir se conformer entièrement aux prescriptions du Pape Urbain VIII dans sa Constitution *Sanctissimus*.